



**COMPOSITION DES JURYS
UFR STAPS
Année universitaire 2023-2024**

Le Président de l'Université de Bourgogne

VU le Code de l'Education, notamment article L. 712-2 (5°) ;
VU l'arrêté du 16 juillet 1984 relatif au Diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques (DEUST) ;
VU les arrêtés du 18 avril 2017 et du 12 septembre 2022 accréditant l'Université de Bourgogne à délivrer le DEUST Animation et gestion des activités physiques et sportives ou culturelles ;
VU la délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne en date du 17 décembre 2014 prévoyant que les compétences relatives aux jurys d'examen sont exercées par les Directeurs des composantes ;
VU le Référentiel commun des études adopté par le Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne le 27 septembre 2023 ;

ARRETE

Article 1 :

Le jury de la 2ème année du DEUST Animation et gestion des activités physiques et sportives ou culturelles est ainsi constitué pour l'année universitaire 2023-2024 et pour les 3 délibérations - semestre 1, semestre 2 et session 2 :

Président : Estelle MINGAM

Membres :

Marie-Pierre CHAURAY
Philippe DEBARBIEUX
Véronique DEFOSSE
Alain GRAILLOT
Franck MOREL
Delphin TISSIER

Article 2 :

Le présent arrêté est publié par voie d'affichage papier dans l'enceinte et sur le site internet de l'UFR STAPS.

Fait à DIJON, le 27 octobre 2023

Le Directeur de l'UFR STAPS


Lionel CROGNIER
Directeur
Faculté des Sciences du Sport / UFR STAPS
3, Allée des Stades Universitaires - BP 27877
21078 DIJON CEDEX
Tél. 03 80 39 67 11 - Fax 03 80 39 67 02
Mél : lionel.crognier@u-bourgogne.fr